

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1120

présenté par
Mme Regol

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.